



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite Municipalité, QUE :

### DÉROGATION MINEURE - N<sup>o</sup> 2020-006

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 6 juillet 2020, à 19 h 30, au 86, rue Archambault, à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### NATURE ET EFFET

Monsieur Maxime Geoffroy dépose une demande de dérogation mineure visant à conformer un terrain qui, dans ses dimensions actuelles, ne respecte pas le règlement de lotissement n<sup>o</sup> 503, article 4.3, paragraphe a). Le terrain a un frontage avant de 47,32 alors qu'ils devraient être de 50 m.

Implantation proposée : 47,32 m  
Implantation prescrite : 50 m  
Dérogation mineure : 2,68 m

#### RÈGLEMENT ET ARTICLES

La présente proposition contrevient au règlement n<sup>o</sup> 503 relatif au règlement de lotissement particulièrement à l'article 4.3 *Dimensions et superficies minimales des terrains*

#### PROPRIÉTÉ VISÉE

LA PROPRIÉTÉ SISE SUR LA RUE DES PRÉS-VERTS / LOT NUMÉRO 5 712 653

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires par écrit soit par courrier postal au bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à l'attention de Mme Danielle Jacques, coordonnatrice en urbanisme et en environnement, ou par courriel, à cette dernière, et ce, au plus tard 15 jours après la publication de cet avis, tel que le prévoit l'arrêté ministériel 2020-033. Les commentaires reçus seront soumis au conseil municipal préalablement à la prise de décision.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en écoutant l'enregistrement audio de la séance qui sera disponible sur le site Internet de la Municipalité (chemin d'accès : Saint-Jean-de-Matha / Ma municipalité / Séances du conseil municipal).

**DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT**

\_\_\_\_\_  
Christine Gélinas, directrice générale adjointe